



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Const-Compensation Hab.Poisson NPSL	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE520-171109/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client R.071652.972	Date 2016-09-29
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTC-405-14026	
File No. - N° de dossier MTC-6-39162 (405)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-10-12	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Séguin, Caroline	Buyer Id - Id de l'acheteur mtc405
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3734 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
EE520-171109/A

Amd. No. - N° de la modif.
003

Buyer ID - Id de l'acheteur
mtc405

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.071652.972

File No. - N° du dossier
MTC-6-39162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

LE DOCUMENT D'APPEL D'OFFRE EST MODIFIÉ TEL QUE DÉCRIT CI-DESSOUS :

ADDENDA 003

Le but de cette modification est de modifier le devis technique (Addenda 1 du devis), de fournir les dessins appropriés, de publier une version révisée du bordereau de soumission et de publier des Questions et Réponses relatives au devis technique.

Veuillez trouver ci-joint l'addenda susmentionné qui fait partie intégrante des documents de soumission.

La date de clôture pour le projet mentionné ci-dessus a été reportée au 12 octobre 2016 14h00.

Les plans ci-joints remplacent en partie les plans fournis précédemment.

A) Questions et Réponses

Les questions et réponses de 1 à 5 sont indiquées à l'Addenda 2.

QUESTION 6

Poste de paiement 3.2, on parle de modifications des appuis des poutres. Il n'y a aucun détail sur les plans, le devis « Paiement », article C-3.2, mentionne seulement de faire des trous oblongs. Où sont les trous oblongs à faire? Combien en faire par poutre ? Est-ce qu'il y a un ancrage à insérer dans le trou oblong par la suite ? Si oui, quel type d'ancrage. Nous fournir plus de précision à ce sujet.

RÉPONSE 6

Dans l'addenda No.2, il y a un détail sur le plan 60447701-SHT-S-1006 rév.04 qui montre les modifications à effectuer aux appuis des poutres aux axes 2 et 3.

QUESTION 7

Selon article C3.2 du devis « Paiement », on parle de fournir les éléments d'acier tel que montré au plan. Au devis « Acier de construction pour ponts », on demande que l'acier soit galvanisé. Est-ce que l'acier doit vraiment être galvanisé considérant qu'il n'y en a aucune mention au plan en plus que l'acier actuellement en place semble être de l'acier atmosphérique?

RÉPONSE 7

Selon le paragraphe 2.3 de l'addenda No.2, l'item 2.1 de la section 05 12 33 a été modifié pour spécifier la nuance d'acier : "350W galvanisé".

QUESTION 8

Au plan 60447701-SHT-S-1005, on demande d'installer une « Membrane d'étanchéité sur la dalle du tablier ». Où est payée cette membrane?

RÉPONSE 8

Au bordereau à l'article 4.5.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EE520-171109/A

Amd. No. - N° de la modif.
003

Buyer ID - Id de l'acheteur
mtc405

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.071652.972

File No. - N° du dossier
MTC-6-39162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QUESTION 9

Svp nous fournir plus d'explication sur ladite membrane. Selon la section « Revêtement d'étanchéité à membrane bitumineuse multicouche asphalte », nous comprenons que le type de membrane à mettre en place serait comme une membrane de toiture. Ce n'est pas ce qui est utilisé en général sur les ouvrages d'arts.

RÉPONSE 9

Veuillez vous référer à l'article 15.10.1 du CCDG qui stipule que la membrane d'étanchéité doit être conforme à la norme 3701 du Ministère des Transports du Québec.

QUESTION 10

Pouvez-vous nous confirmer que l'enlèvement de la couche de terre végétale (décapage de surface) sera rémunéré aux articles 2.6 à 2,9 selon le degré de contamination?

RÉPONSE 10

Oui, nous confirmons.

QUESTION 11

Est-ce que le déboisement de la zone des travaux peut être effectué à l'aide d'une pelle hydraulique munie d'une débroussailleuse?

RÉPONSE 11

L'Entrepreneur est responsable d'établir sa méthode de travail et le choix des équipements pour répondre aux exigences du devis.

QUESTION 12

Selon la coupe B-B du plan 60447701-SHT-C 1003 (04/06), il faut décaper 150mm de terrain avant la construction de la zone de traitement des déblais, est-ce que ce décapage de 150mm est requis pour l'ensemble des chemins d'accès à construire?

RÉPONSE 12

Oui, minimalement.

QUESTION 13

Dans quel poste, au bordereau, doit-on mettre les prix suivants :

- a. Travaux de construction de la zone de traitement des déblais, notamment, l'excavation, la membrane, le MG56,
- b. Travaux de contraction des aires d'attente des camions, excavation et MG56,
- c. Travaux de construction du chemin entre la zone de traitement jusqu'à Gouin, excavation et MG56.

RÉPONSE 13

À l'article du bordereau 1.1-Organisation de chantier

Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées.

